

efforcés d'atteindre, mais pas toujours avec succès, l'idéal exposé en ces termes dans le rapport de la Commission Fowler de 1965:

Un des rôles essentiels de la radiodiffusion est d'éveiller et d'émouvoir les gens et parfois d'en inquiéter profondément un grand nombre.

Si nous n'accordons pas une telle liberté à la radiodiffusion publique, nous risquons de créer un organe de radiodiffusion qui tombera au rang de propagandiste d'un ministre, d'un gouvernement ou d'un parlement.

C'est un fait qu'une des questions importantes sinon la plus importante qui se pose aux députés et à ceux qui s'intéressent à l'avenir de la radiodiffusion au Canada, c'est la programmation. Je crois que nous sommes entrés ici dans une ère nouvelle, ce dont nous ne nous sommes pas rendu compte. L'honorable représentante y a fait une brève allusion dans son discours, lorsqu'elle a dit que nous avons établi fondamentalement les installations nécessaires pour servir le pays de façon satisfaisante. Il n'en reste pas moins des lacunes frappantes. Le service de Radio-Canada laisse certes à désirer, tel qu'il existe, dans des provinces telles que le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan.

● (3.50 p.m.)

Il faut admettre, toutefois, qu'après avoir consacré des millions et des millions de dollars à l'établissement d'un service de radiodiffusion qui, techniquement, ne le cède à aucun autre, nous en sommes maintenant au point où l'équipement technique et sa répartition pourraient être subordonnés aux réalisations qui en découlent. Malheureusement, l'aspect technique de ces moyens de diffusion en pleine expansion a retenu notre attention à tel point que le règlement actuel porte beaucoup plus sur la quantité que sur la qualité; il importe donc d'accorder une très grande attention à la qualité des émissions. Bien des gens tiennent, selon moi, à ce que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion jouisse des pouvoirs voulus pour contrôler et superviser davantage la radiodiffusion sous tous ses aspects. Il nous faut aussi nous défaire d'un certain complexe d'infériorité quant à notre conception de la radiodiffusion.

Depuis quelques années, nous envisageons la radiodiffusion au Canada en fonction de la teneur minimum en émissions canadiennes. Nous devrions certainement envisager l'affaire de l'autre point de vue: le minimum d'émissions étrangères, et nous rendre compte qu'il nous incombe non seulement de présenter une programmation canadienne de qualité, mais de nous assurer qu'abstraction faite d'une certaine programmation minimum mais excellente d'origine étrangère, toutes les émissions seront censées être ce que les radiodiffu-

seurs et les télédiffuseurs privés et publics pourront présenter de mieux aux Canadiens.

Il est difficile, comme je l'ai dit au début, d'entrer dans les détails d'un projet de loi en se fondant seulement sur ce qu'on peut tirer des divers rapports. Nous devrions certainement accorder une attention particulière à la Société Radio-Canada. Même si Radio-Canada nous a souvent contrariés et déçus, il faut souligner que nous serons toujours reconnaissants des réalisations techniques et du dévouement de ces hommes qui ont travaillé sans relâche à établir d'un bout à l'autre du Canada un réseau dont tous les Canadiens peuvent être fiers. Mais nous ne devons pas nous en tenir là et croire que nos responsabilités ne vont pas plus loin.

Ce qui me trouble beaucoup entre autres, c'est qu'après avoir remanié nos politiques de radiodiffusion, nous risquons de conclure que ces quelques changements au sein du conseil d'administration constituent la solution des problèmes profonds auxquels est actuellement aux prises Radio-Canada. Ce serait là nous tromper lourdement et aider à perpétuer certains problèmes fondamentaux qu'il faut absolument résoudre. Ce n'est pas tout de voir de nouveaux visages dans les salles du conseil de l'avenue Bronson. Il faut procéder à une révision de structure, à un changement de méthodes, et ce changement d'attitude doit commencer à Ottawa et se poursuivre jusqu'au dernier échelon à la plus petite équipe de Radio-Canada, en quelque lieu qu'elle travaille.

Il est très important, à mon avis, que dans nos directives sur la rédaction d'une mesure législative attribuant un nouveau mandat à Radio-Canada nous fassions une large part aux changements de structure nécessaires pour venir à bout de ces méthodes de travail paralysantes qui trop souvent sont devenues la règle à Radio-Canada. Il n'aurait jamais fallu permettre au culte bureaucratique d'envahir une industrie qui sous sa forme la meilleure est artistique et créatrice et sous sa forme la plus déplorable devient une forme d'administration de l'État ou un organisme de fonctionnaires, plus soucieux de la sécurité de ses employés que de ses responsabilités envers le public canadien, en assurant un service de radiodiffusion convenable. C'est peut-être que Radio-Canada a fonctionné comme une institution parallèle au gouvernement. On y retrouve beaucoup trop des caractéristiques de la fonction publique, pas les meilleures mais les pires. Il faut y remédier si la Société doit s'acquitter de sa tâche comme nous le souhaitons tous. La Chambre doit étudier cette remise au point de la structure. Autrement, le nouveau personnel qui en aura la responsabilité ne saura pas quels graves problèmes se posent.